

## BARÈMES D'HONORAIRES \*

En date du 06 octobre 2021

TVA 20% incluse

### « LOCATIONS »

Les honoraires de location sont calculés sur la base d'un prix au m<sup>2</sup> de surface habitable (loi ALUR)

Pour les logements nus ou meublés à usage d'habitation

Zone dite « tendue »
<b>A la charge du propriétaire et du locataire</b>
<b>10€/m<sup>2</sup> TTC pour</b> : visites, constitution de dossier et rédaction du bail
<b>3€/m<sup>2</sup> TTC pour</b> : réalisation de l'état des lieux
Zone dite « non tendue »
<b>A la charge du propriétaire et du locataire</b>
<b>8€/m<sup>2</sup> TTC pour</b> : visites, constitution de dossier et rédaction du bail
<b>3€/m<sup>2</sup> TTC pour</b> : réalisation de l'état des lieux

\* HONORAIRES MAXIMUM

### « TRANSACTIONS »

Sans réception de fonds

Le montant des honoraires est calculé sur le prix de vente :

Montant de la transaction	Total TTC
jusqu'à 100 000 €	8 000 €
de 101 000 € à 200 000 €	9 000 €
de 201 000 € à 250 000 €	10 000 €
de 251 000 € à 300 000 €	11 000 €
de 301 000 € à 400 000 €	12 000 €
de 401 000 € à 500 000 €	13 000 €
de 501 000 € à 600 000 €	14 000 €
égal ou supérieur à 601 000 €	2,5 %

**TERRAIN À BATIR** : somme forfaitaire de **14 000 € TTC**

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat de vente), la rémunération sera à la charge des vendeurs. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Frais d'entremise et de négociation à la charge du propriétaire : **80 € TTC**

**Pour les emplacements de stationnement - garages**

**15% TTC** du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur

**Pour les locaux commerciaux - professionnels**

**15% TTC** du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur

### « GESTION »

**6,90% TTC** du quittancement mensuel charges comprises  
(aide à la déclaration fiscale en sus : **25€ TTC**)

### « GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS »

**2,50% TTC** du quittancement mensuel charges comprises (avec certification de dossiers)

**2,30% TTC** du quittancement mensuel charges comprises (locataires déjà en place)

Plafond de la garantie	Plafond de la garantie
« Loyers impayés »	« Détériorations immobilières »
<b>70 000 €</b>	<b>10 000 €</b>